

Vous allez bientôt faire un Maquillage permanent ou un Microblading. Vous devez lire ce qui suit :

Vous devez être en bonne santé pour être pigmentée. En cas de doute demandez à votre médecin traitant. Je ne pigmente pas les femmes enceintes, ni qui allaitent, les mineurs et les personnes sous certain traitement médical. Dans le cas d'un traitement médical, merci de voir avec votre médecin traitant si il ou elle autorise la pigmentation. Si vous avez récemment fait des injections de toxines botulique merci de me prévenir et d'attendre 1 mois pour prévoir le rdv de pigmentation.

Si vous le souhaitez, vous pourrez appliquer une crème anesthésiante, type EMLA ou autres, médicament sur ordonnance (demandez à votre généraliste), à appliquer **UNIQUEMENT** sur les sourcils et/ou la bouche 1h avant le rdv. Votre médecin vous expliquera la marche à suivre et vous fera l'ordonnance car ce produit n'est pas en vente libre.

Pour la bouche merci de vous faire prescrire Zorivax ou Zelitrex (anti-herpès) en cachets avant votre rdv et de voir avec votre médecin pour la posologie (plusieurs cachets à prendre avant et après le rdv). Seul votre médecin peut vous confirmer la posologie à suivre selon votre cas.

Pensez à en prévoir aussi pour la retouche. Vous pouvez également prendre un traitement homéopathique Extranase afin d'éviter les gonflements .

Evitez toute consommation d'alcool, d'aspirine ou d'ibuprofène les 48h avant (sauf avis médical) car ces derniers fluidifient le sang et pourraient provoquer des saignements qui m'empêcherait de bien travailler.

Les informations ci-dessous sont importantes et vous devez les lire dans leur intégralité. Toute séance commencée est intégralement due.

La pigmentation esthétique dure entre 6 mois et 5 ans selon la prestation et la méthode choisie et la nature de la peau de chacun(e) en s'estompant petit à petit au fil des mois. Il s'agit d'une effraction cutanée superficielle faite à l'aide d'une aiguille stérile pour implanter des pigments sous la peau. L'acte peut entraîner une sensation désagréable ainsi qu'une infection si la peau n'a pas été préalablement désinfectée, si les règles d'hygiène ne sont pas respectées ou si le matériel utilisé n'est pas aux normes.

Toutes les pigmentations entraînent des saignements minimes et de microscopiques projections de sang et de liquides biologiques pouvant entraîner une infection.

Vous êtes donc conscient(e) des risques encourus qui pourront être liés à des réactions individuelles ou à un éventuel aléa thérapeutique : hématomes, rougeurs, gonflements, irritations allergiques, herpès, orgelets, croûtes, diffusion de pigments, virage de la teinte.

Conformément à l'Arrêté du 3 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en oeuvre des techniques de maquillage permanent et tatouage par effraction cutanée, vous avez été informé :

- du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive
- du caractère éventuellement douloureux des actes
- des risques d'infections
- des risques allergiques notamment liés aux encres
- des recherches de contre-indications au geste liées au terrain ou aux traitements en cours
- du temps de cicatrisation adapté à la technique qui a été mise en oeuvre et les risques cicatriciels
- des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide

Il est de votre responsabilité de vous assurer que la pigmentation esthétique ne présente aucun risque pour votre santé en vous adressant à votre médecin. Vous ne devez rien cacher de vos contre-indications à la pigmentation esthétique à la professionnelle.

Vous avez également pris note qu'il existe une imprévisibilité du résultat souhaité liée aux réactions individuelles de votre organisme et à la nature de votre peau. Votre professionnelle utilise des aiguilles stériles à usage unique. Les gants sont obligatoires. Vous pourrez prendre connaissance de l'affichage obligatoire, relatif aux pratiques du tatouage, maquillage permanent et piercing, dans la salle technique. Les pigments utilisés sont conformes aux règles en vigueur. Chaque zone fera l'objet d'un dessin avant le tatouage. Rien de vous ne sera jamais imposé. Je pourrais par contre vous refuser des tracés inesthétiques et inadaptés. Les couleurs choisies seront naturelles et élégantes.

Vous devez IMPERATIVEMENT venir seule, sans enfant, ni accompagnateur, ni animal de compagnie. Pour des mesures d'hygiène, je suis intransigeante sur ce point.

Déroulement d'une séance .

Après avoir pris rendez-vous, vous serez reçu au sein de l'institut. Une fiche d'informations et de recommandations après pigmentation vous a été délivré par mail ou vous sera délivré le jour J . Une étude de la morphologie de votre visage sera effectuée. Ensemble, nous déterminerons la forme et la couleur les plus appropriées à votre visage. Un dessin vous sera proposé avant la réalisation de l'acte et seulement après sa validation, la prestation pourra commencer.

Le matériel sera mis en place devant vous. Tous nos embouts et aiguilles sont stériles et à usage unique. Les pigments sont aussi stériles et fabriqués selon les dernières normes en vigueur. Une retouche sera à prévoir, au maximum 6 à 8 semaines après votre première pigmentation. Veuillez noter qu'1 seule retouche est comprise et uniquement dans le tarif création . Toute retouche supplémentaire vous sera facturée selon le tarif en vigueur, la gratuité de la retouche sera nulle en cas de non présentation au rdv ou au delà de 3 mois après la première pigmentation .

Après la pigmentation :

Après la pigmentation, il est fortement recommandé d'appliquer la crème merveilleuse spéciale Maquillage permanent 2 fois par jour pendant 8 jours une fois les croûtes tombés ,elle vous sera proposé le jour de la prestation au prix de 15€.

Il est recommandé de ne pas maquiller la zone pigmentée pendant 10 jours afin d'éviter toutes interactions avec vos produits de cosmétiques habituels.

Pas de piscine car vous risquez d'immerger la zone tatouée et d'être alors en contact avec le chlore ou le sel de la mer, dommageable pour votre pigmentation, pendant 10 jours.

Pas de sauna ou hammam, pas de soleil pendant 5 jours.

Évitez tout contact avec l'eau sur la zone pigmentée pendant 5 jours.

Afin de protéger au maximum votre Maquillage permanent contre les rayons du soleil il est obligatoire d'appliquer un protecteur indice 50 sur la zone pigmenté.

Merci de noter que vous serez prise en photo et que ces photos peuvent être utilisées à des fins commerciales sur tout support. Par votre signature vous acceptez l'institut DermoBeauty à utiliser votre image dans un book, sur internet, dans un magasin ou autre support lié à son activité professionnelle et déclarez céder vos droits à l'image dans le cas d'une utilisation.

Veuillez noter qu'en cas de non présentation au rdv ou pour une annulation à moins de 24h avant le rdv les arrhes ne vous seront pas remboursés .

Merci de me retourner cette fiche signé ainsi que votre acompte si vous ne l'avez pas réglé en ligne .

**Institut Dermobeauty
20 quai des Ducs de Lorraine
57480 Sierck les bains
03.82.83.80.94**